

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT
DU PATRIMOINE
DGA PROXIMITE - MEDIATHEQUE L'ALPHA**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-342

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1 relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,

Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la médiathèque l'Alpha

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint du patrimoine au sein de la DGA Proximité, médiathèque l'Alpha, à compter du 29 octobre 2017, pour 5 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07 novembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **07 novembre 2017**